



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^{ème} séance du mardi 12 février 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/56 de la Municipalité, du 8 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 11'487'000.- destiné à couvrir les frais d'évolution et d'extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019 – 2023 ;
2. d'amortir annuellement et sur une durée de cinq ans le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4910.331 du budget de fonctionnement du service d'organisation et d'informatique ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 du budget de fonctionnement du service d'organisation et d'informatique les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze février deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :